ÉCONOMISTE

CADRE DE VIE ET TECHNIQUES

Union Nationale des Professions Libérales

DÉMARCHES D'INSTALLATION

Pour exercer son activité à titre libéral, le futur professionnel doit se déclarer, au plus tard dans les huit jours suivant le début de l'exercice de l'activité auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent.

Souscrire une assurance professionnelle en adéquation avec ses missions.

www.unapl.fr

ÉCONOMISTE

QU'EST-CE QU'UN ÉCONOMISTE ?

Spécialiste des coûts pour les opérations de construction ou de rénovation, l'Economiste prescrit, quantifie, estime les ouvrages.

Le savoir-faire de l'Economiste s'appuie sur des méthodes d'analyse éprouvées, des bibliothèques de données et son expérience du terrain. Fort de sa maîtrise des contraintes économiques et techniques du projet, l'Economiste possède une vraie vision transversale de l'opération à mener. A l'écoute de chacun, il peut concilier la conception, les choix techniques et le budget, tout en anticipant les difficultés de réalisation.

Ses missions :

- Prestations fondamentales (prescription, réalisation de métrés et vérification, ingénierie économique et financière) ;
- Missions d'accompagnement (assistance à la maîtrise d'ouvrage, assistance à l'entreprise) ;
- Missions complémentaires (OPC, SPS, audit et valorisation du patrimoine, programmation des opérations de maintenance, management des projets....).

LA FORMATION INITIALE DE L'ÉCONOMISTE

Des filières complètes de formation professionnelle initiale ont été créées et couvrent :

Le Bac professionnel qui permet d'intégrer la vie active en tant que contrôleur de travaux, adjoint de chef de chantier ou, en bureau d'études, en tant qu'adjoint du chef de projet ou aide coordinateur de travaux.

Le BTS Etudes et Economie de la Construction (EEC) qui rend le jeune professionnel capable d'estimer des projets simples et de gérer le suivi économique de leur exécution.

La Licence professionnelle qui prépare à la gestion d'opérations complexes. Les diplômés acquièrent rapidement une autonomie qui les rend aptes à prendre des responsabilités dans l'exercice de leur métier.

Le Master, pour les professionnels qui se destinent à assumer la responsabilité de missions élargies.

ORGANISATION DE LA PROFESSION

Acteur reconnu dans la filière Bâtiment, l'Untec (Union Nationale des Economistes de la Construction) représente, défend et valorise les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et des donneurs d'ordres.

Ecoutée et étendue, l'Untec entretient des relations actives dans tous les cercles de décision qui concernent la profession. Elle fait partie de groupes de travail, participe aux concertations, adhère à des organisations interprofessionnelles, s'engage dans des projets nationaux et européens. Elle exprime le point de vue concret de l'économie de la construction.

Untec
8 avenue Percier - 75008 PARIS / Tél. 01.45.63.30.41
Email : untec@untec.com / Site Web : www.untec.com

L'OPQTECC est depuis toujours le seul organisme de qualification représentatif des économistes de la construction et des programmistes. Elle propose des qualifications et des certifications spécifiques à la profession.

41 bis, boulevard de La Tour Maubourg - 75007 - Paris
Tél. : 01 45 56 92 67/ Courriel : secretariat@opqtecc.org
www.opqtecc.org

Sylvie Fontupt Communication - Photos : Thinstockphotos©

unapl EDITIONS
Union Nationale des Professions Libérales
46 boulevard de la Tour-Maubourg, 75 343 PARIS cedex 07
T. 01 44 11 31 50 / F. 01 44 11 31 51